



**Secrétariat**

Par Institut de droit de la santé  
Université de Neuchâtel  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26  
CH – 2000 Neuchâtel

## Communiqué de presse

---

### ***Les huit cantons de la Suisse latine publient ensemble la nouvelle brochure de sensibilisation intitulée « L'essentiel sur les droits des patients »***

Fournir une bonne information sur les droits et devoirs des patients permet de renforcer la relation qui lie le patient aux professionnels de la santé et d'améliorer ainsi la qualité des soins prescrits. La réédition 2024 de la brochure « L'essentiel sur les droits des patients » constitue un évènement qui mérite d'être souligné.

Ensemble, les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud ont réactualisé et complété la précédente brochure qui datait de 2016 pour la présenter aujourd'hui sous un nouveau visage avec trois chapitres complémentaires portant sur l'accompagnement en fin de vie, le dossier électronique du patient et les devoirs des patients. Un index, qui permet d'accéder directement à l'information souhaitée, complète la nouvelle brochure.

Les personnes vivant en Suisse rencontrent leur médecin de famille une à trois fois par an en moyenne et peuvent bénéficier de soins dentaires, hospitaliers et de soins à domicile. D'autres sont prises en charge en établissements médico-sociaux (EMS) ou en établissements pour personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Si les relations avec les professionnels de la santé sont fréquentes, les lois qui les régissent et qui reconnaissent des droits au patient sont souvent peu connues. Bien informé, un patient sera mieux à même d'évaluer sa situation et de faire valoir son point de vue. Il participe en toute connaissance de cause aux traitements qui lui sont proposés, ce qui améliore nettement la qualité de la relation thérapeutique.

Richement illustrée par Haydé, mise à disposition gratuitement, la brochure est présentée en treize chapitres, chacun composé de trois parties :

- un résumé succinct des droits des patients,
- une partie «En pratique» pour une bonne compréhension de la loi,
- une partie «Bon à savoir», avec des réponses aux questions les plus fréquentes.

Si les patients ont des droits qu'il convient de mieux faire connaître, ils ont aussi des devoirs comme celui de suivre le traitement accepté et celui d'informer les professionnels de la santé qui les prennent en charge des éléments importants concernant leur santé. Le respect de ces devoirs va largement contribuer à la qualité des soins qui leur sont prescrits.

Une relation transparente permet le développement d'un cadre thérapeutique de qualité, qui peut contribuer à rendre la maladie et les traitements plus supportables.

A la fin de la brochure, chaque canton présente les adresses des organismes qui délivrent des informations complémentaires ou des conseils, de même que les voies de médiation ou de recours à disposition.

**Cette nouvelle brochure sera imprimée à plus 75'000 exemplaires et accessible sur les sites Internet des cantons de la Suisse latine et de l'OFSP.**

**Renseignements :** M. Mathias Reynard, Président de la CLASS, tél : 027.606.50.95

# Brochure « L'essentiel sur les droits des patients » édition 2024

Informations et commande de la brochure dans les cantons

<p><b>Canton de Berne</b></p> <p>Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale Rathausgasse 1 3011 Berne Tél. 031 633 79 20 <a href="mailto:info@gef.be.ch">info@gef.be.ch</a> <a href="http://www.gef.be.ch/">www.gef.be.ch/</a></p> 	<p><b>Canton de Fribourg</b></p> <p>Service de la santé publique Route des Cliniques 17 1700 Fribourg Tél. 026 305 29 13 <a href="http://www.fr.ch/spp">www.fr.ch/spp</a></p> 	<p><b>République et canton de Genève</b></p> <p>Office cantonal de la santé Rue Adrien-Lachenal 8 1207 Genève Tél. 022 546 50 00 <a href="https://www.ge.ch/organisation/ocs-office-cantonal-sante">https://www.ge.ch/organisation/ocs-office-cantonal-sante</a></p> 
<p><b>République et canton du Jura</b></p> <p>Service de la santé publique Médecin cantonal Faubourg des Capucins 20 2800 Delémont Tél. 032 420 51 33 <a href="mailto:medecin.cantonal@jura.ch">medecin.cantonal@jura.ch</a></p> 	<p><b>République et canton de Neuchâtel</b></p> <p>Service de la santé publique Rue de Tivoli 28 Case postale 1 2002 Neuchâtel 2 Tél. 032 889 62 00 <a href="mailto:service.santepublique@ne.ch">service.santepublique@ne.ch</a> <a href="http://www.ne.ch/santepublique">www.ne.ch/santepublique</a></p> 	<p><b>Repubblica e Cantone Ticino</b></p> <p>Dipartimento della sanità e della socialità Piazza Governo 7 6501 Bellinzona Tél. 091 814 44 80 <a href="mailto:dss-dir@ti.ch">dss-dir@ti.ch</a> <a href="http://www.ti.ch/dss">www.ti.ch/dss</a></p> 
<p><b>Canton du Valais</b></p> <p>Service de la santé publique Office du médecin cantonal Avenue de la Gare 23 1950 Sion Tél. 027 606 49 00 <a href="mailto:santepublique@admin.vs.ch">santepublique@admin.vs.ch</a> <a href="https://www.vs.ch/sante">https://www.vs.ch/sante</a></p> 	<p><b>Canton de Vaud</b></p> <p>Direction générale de la santé Avenue des Casernes 2 1014 Lausanne Tél. 021 316 42 00 <a href="mailto:info.santepublique@vd.ch">info.santepublique@vd.ch</a></p> 	